



Le Dialogue panafricain sur « l'Afrique Créative » pour promouvoir les industries créatives en Afrique,

12^{ème} Session de la CNUCED, Accra (Ghana)

Salle VIP, Théâtre national, 24 avril 2008, 9h30-18h00

Compte-rendu, Plan d'Action et Feuille de Route

Les représentants des secteurs panafricains des industries créatives ainsi que les amis de l'initiative « **Creative Africa** » se sont réunis au Théâtre national, à Accra (Ghana) pour préparer la deuxième phase de la mise en œuvre de l'initiative. La réunion a été organisée par Agoralumière Internationale, l'Organisation non gouvernementale panafricaine mandatée par la CNUCED, dans le cadre du lancement de l'Initiative à l'occasion de sa 12^{ème} Session à Accra (CNUCED XII), du 20 au 25 avril 2008, pour organiser les événements parallèles de lancement de l'initiative et pour en assurer le développement du point de vue Africain après Accra tel que indiqué par le Secrétaire général de la CNUCED, dans l'optique de l'appropriation par les pays africains ainsi que par des sociétés civiles Africaines et sous la direction de l'Union africaine (UA) (www.unctadXII.org et www.creative-africa.org).

Afin de préparer ce dialogue, des discussions informelles ont eu lieu avec Madame Bience Gawanas, Commissaire de l'UA aux Affaires sociales et culturelles ; Madame Elisabeth Tankeu, Commissaire de l'UA pour le Commerce et l'Industrie ; et Son Excellence, Madame Yolande Bike, Déléguée permanente du Gabon auprès de l'UNESCO. Ce dialogue a également tenu compte du lancement, lors de la 12^{ème} session de la CNUCED, du premier rapport compréhensif des Nations unies sur l'économie créative (www.unctadXII.org) et sa contribution potentielle au développement en Afrique.

Trois documents ont servi de cadre aux discussions :

1. Le Plan d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique, y compris ses propositions d'initiatives concernant le développement d'une industrie culturelle endogène en Afrique dans l'optique de mettre en place un « Marché Commun de la Culture en Afrique », décision adoptée par la Première Session Ordinaire de la

Conférence de l'UA regroupant les ministres de la Culture, qui a eu lieu à Nairobi (Kenya), du 10 au 14 décembre 2005. (www.africa-union.org)

2. La Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des manifestations d'expression culturelle, adoptée en octobre 2005, en vigueur depuis mars 2007, et ratifiée par 80 Etats participants dès avril 2008, ainsi que par l'Union européenne en tant qu'organe régional d'intégration économique. (www.unesco.org)

3. La Charte de l'UA pour la Renaissance culturelle de l'Afrique, entérinée lors du Sommet de Khartoum en 2006. (www.africa-union.org)

Cette rencontre a été l'occasion de réunir des participants issus des divers secteurs créatifs en Afrique : cinéma, radio et télévision ; promoteurs de manifestations culturelles diverses - musique, danse traditionnelle, théâtre, poésie, mode. Y ont participé également des représentants de secteurs venant en appui à toute la gamme d'activités autour des « chaînes de valeurs » des industries créatives : commissions sur le copyright, l'activisme anti-piratage, syndicats commerciaux, universitaires, éditeurs de magazines et bulletins culturels, responsables d'archives et de formations sur le renforcement des capacités pour accroître les audiences et pour promouvoir des initiatives entrepreneuriales , ainsi que des responsables de fonds destinés à soutenir les artistes et la recherche dans le domaine des industries créatives africaines.

D'autres participants représentaient des réseaux professionnels déjà en existence, tels que l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OPCA), la Fédération des journalistes culturels d'Afrique, les Coalitions africaines pour promouvoir la diversité culturelle, le Réseau artériel ainsi que la Fédération internationale des Coalitions pour promouvoir la diversité culturelle, de même que des partenaires politiques du Ministère de la culture et du tourisme du Nigeria, l'Organisation internationale de la francophonie, le Centre danois pour la culture et la co-opération au développement, la Commission nationale d'Allemagne auprès de l'UNESCO et l'Institut Aspen.

La réunion était présidée conjointement par M. Lupwishi Mbuyamba, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles ; M. Marc Nekaitar, Directeur d'Agoralumière et responsable au niveau international de la mise en œuvre du programme de « **Creative Africa** » ; Mme Avril Joffe, Directrice de Culture, Arts and Job(CAJ) qui représentante Agoralumiere en Afrique du Sud a été désignée rapporteur général. Les langues de travail étaient l'anglais et le Français.

Agoralumiere a commencé par une brève exposition de l'initiative L'Afrique Créative.

A suivi un échange de vues libre et active dont le but était de partager un maximum d'informations et d'idées sur le sujet, à savoir comment engager l'Afrique et ses partenaires à mettre en œuvre les trois documents cadres susmentionnés tout en renforçant leur visibilité, leur diffusion, la collaboration et l'accès au marché global de l'animation et la production culturelle en Afrique.

Les discussions ont abordé aussi le sujet des moyens de promouvoir le développement des industries créatives en Afrique à travers le renforcement des capacités, des stratégies innovantes pour soutenir les industries culturelles ainsi que des politiques concrètes pour promouvoir la diversité culturelle. L'accent a été mis largement sur l'appropriation par les pays africains et des acteurs concernés dans le contexte de la mondialisation.

Le dialogue a appuyé l'importance d'une organisation efficace de la société civile et sa pleine participation à l'action et à la mise en place de partenariats avec les gouvernements nationaux, des organismes inter-gouvernementaux et d'autres acteurs, y compris l'attribution de rôles précis pour chaque partenaire dans la mise en œuvre concrète des documents cadres dans les pratiques culturelles de la vie courante en Afrique.

Quatre questions clé ont été soulevées :

- Comment créer un environnement propice à la floraison d'industries créatives et la diversité culturelle en Afrique de manière cohérente ?
- Quelles sont les politiques et mesures les plus efficaces pour y parvenir ?
- Quelles sont les meilleures pratiques et stratégies pour bâtir des capacités culturelles et développer les industries créatives dans le cadre spécifique de l'Afrique et ses sous régions ?
- Quels sont les rôles respectifs de l'Union africaine, des acteurs et partenaires africains représentés par Agoralumière internationale, de la CNUCED et d'autres organismes internationaux, pour contribuer à la mise en place et au développement d'une stratégie globale pour les industries créatives et culturelles en Afrique au service des Africains.

La réunion a conclu par l'énumération d'un certain nombre de mesures concrètes à réaliser :

1. Les acteurs de l'industrie créative en Afrique se sont constitués en Groupe d'action panafricain intitulé « Groupe d'Accra » avec Agoralumière internationale désignée comme organe de facilitation.
2. Le Groupe Accra s'engage à œuvrer, en tant qu'organe de la société civile, à impliquer largement dans ses travaux les structures compétentes des gouvernements nationaux et des acteurs régionaux sous la direction de l'UA.
3. L'initiative L'Afrique Créative sera utilisée en tant que moyen de partager des informations, créer et renforcer des réseaux et partenariats, et fournir des évaluations critiques des programmes et politiques afin d'éviter la duplication des tâches et de mettre davantage d'accent sur des actions concrètes.

4. Agoralumière sera le principal organe de facilitation pour le Groupe d'Accra dans le développement et le suivi des programmes de « **Creative Africa** ». Agoralumière travaillera en liaison avec l'UA ainsi qu'avec les différentes institutions intergouvernementales et d'autres acteurs et partenaires.

De même, Agoralumière continuera à organiser des événements culturels en marge de réunions et événements internationaux en partenariat avec les divers acteurs sur le terrain afin d'apporter davantage de pragmatisme dans le débat général sur la contribution potentielle des économies culturelle et créative au développement en Afrique.

5. Les nombreuses autres organisations qui ont pleinement participé à la préparation des présents débats mais qui - par manque de ressources - n'ont pu assister au dialogue - seront considérées comme membres à part entière du Groupe d'action.

6. Le Groupe d'Accra persistera à élargir et approfondir sa base en Afrique, tâche qui sera facilitée par Agoralumière.

7. Le site web de L'Afrique Créative sera développé et exploité en tant qu'outil de communication.

8. Suite à la recommandation de Madame Gawanas, Commissaire de l'UA aux Affaires sociales et culturelles, les membres du Groupe d'Accra s'engagent à continuer d'utiliser cet outil afin de :

- structurer les secteurs de L'Afrique Créative, sous forme d'organisations professionnelles Pan-Africaines, dans le but de faciliter la collaboration avec l'UA et développer une stratégie commune et cohérente venant appuyer le développement des industries culturelles et innovantes en Afrique.

- s'assurer que dans chaque contexte national, les acteurs des secteurs créatifs et des gouvernements nationaux s'engagent à promouvoir un environnement propice à la floraison des secteurs artistiques et industriels, à travers des politiques adéquates à l'égard de ces secteurs.

- mettre en oeuvre

- le Plan d'action de Nairobi pour les industries culturelles en Afrique notamment ses listes de mesures pour le développement de l'industrie culturelle endogène dans l'optique de la mise en place d'un « marché commun des industries culturelles et créatives en Afrique »; sa stratégie commune pour promouvoir l'accès au marchés internationaux des produits et services créatifs Africains, productions et services culturels africains ;

- la Charte de l'Union africaine pour la Renaissance culturelle en Afrique ;

- la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la Protection et la Promotion de la diversité des manifestations d'expression.

9. Le Groupe continuera à soutenir activement les initiatives des acteurs de la société civile déjà sur le terrain.

10. Le Groupe s'engage à maintenir un esprit d'ouverture dans le développement, l'encadrement et l'évaluation de bonnes pratiques.

Le Groupe Accra prend note des dates clés à court terme autour desquelles pourront être organisées ses activités et contributions :

La Séance plénière du Comité intergouvernemental pour la Diversité culturelle, du 23 au 27 juin 2008, à Paris. Le Groupe comprend cinq membres - du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et de l'Afrique du Sud.

La Deuxième Session Ordinaire de la Conférence des Ministres de la Culture de l'Union Africaine à Alger, en octobre 2008, et la rédaction de son Plan de travail pour 2009.

La Conférence internationale de l'Institut Aspen sur les Industries créatives et culturelles.

La Séance Ordinaire du Comité intergouvernemental pour la Diversité culturelle, en décembre 2008, à Paris.

Monsieur NEKAITAR a conclu la réunion en remerciant la CNUCED pour son partenariat en les partenaires financiers présents et absents, qui ont permis le lancement de « **Creative Africa** » à Accra et plus précisément ceux qui ont permis la tenue de cette réunion déterminante.

Pour le Groupe d'Action d'Accra.
Agoralumiere International

Marc NEKAITAR